

« LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE EN DROIT »

René Pepin

Volume 34, numéro 1-2, 2003–2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1107589ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1107589ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue de Droit de l'Université de Sherbrooke

ISSN

0317-9656 (imprimé)

2561-7087 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Pepin, R. (2003). Compte rendu de [« LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE EN DROIT »]. *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke*, 34(1-2), 423–425.
<https://doi.org/10.7202/1107589ar>

«LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE EN DROIT»*

par René PEPIN**

Voici un ouvrage extrêmement bien fait, que tout juriste devrait avoir dans sa bibliothèque. Les auteurs sont tous deux avocats, l'un est conseiller à la documentation à la bibliothèque de l'Université Laval, l'autre est professeur à la Faculté de droit de cette même université. La dernière édition de l'ouvrage remonte à 2000, et des mises à jour étaient disponibles sur internet. Cependant, la somme de ces modifications était telle qu'elle justifiait une nouvelle édition.

Comme ils l'expliquent dans la préface, le juriste moderne ne peut plus espérer faire carrière avec un nombre restreint de lois, quelques recueils de jurisprudence et quatre ou cinq volumes de base en doctrine. On sait quel foisonnement les sources du droit ont connu au cours de la deuxième moitié du 20^e siècle. L'accès à l'information prend aussi des formes variées, qu'on n'aurait même pas soupçonné il y a quelques décennies. D'où la nécessité encore plus grande de posséder un bon guide de la recherche documentaire en droit.

Le plan général d'un ouvrage de ce type ne peut faire évidemment preuve d'une grande originalité. Le chercheur veut se faire guider dans la recherche des lois, fédérales ou provinciales, de la jurisprudence et de la doctrine qui lui sont pertinents. Mais les auteurs ont su ici présenter l'information dans une séquence caractéristique et avec des ajouts ou précisions qui en font, à notre avis, un des meilleurs guides disponibles. Ils ont constaté en effet la difficulté de s'y retrouver dans le dédale des sources, malgré l'augmentation des divers moyens d'y accéder.

Le volume comprend une table des matières générale, un plan détaillé au début de chaque chapitre, deux annexes, dont l'une sur les abréviations juridiques canadiennes, une bibliographie et un index général. Dans chaque

*. D. Le May et D. Goubeau, *La recherche documentaire en droit*, 5^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2002.

** : Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

chapitre il y a un ou des encadrés qui résument l'information la plus pertinente. Le premier chapitre, introductif, est très important. Il explique au novice ce qu'est une recherche documentaire en droit, et pourquoi il faut avoir une méthode de recherche. Il fait prendre conscience de l'importance de qualifier la question sur laquelle on travaille, avant de se mettre à feuilleter des volumes ou «pitonner» sur son ordinateur. Il montre aussi que la recherche documentaire ne supporte pas à elle seule tout l'édifice de l'opinion juridique : encore faut-il rassembler les données, les faits et autres, puis prendre des décisions qui relèvent de la stratégie, comme aller vers la négociation ou la transaction. Le second chapitre rappelle des notions générales sur la législation, avant d'exposer la démarche à suivre pour repérer les lois fédérales ou provinciales. Un tableau fait état des diverses compétences législatives des parlements fédéral et provinciaux sur un grand nombre de sujets, et une section traite des principales étapes du processus parlementaire. On explique aussi quels types de «documents parlementaires» existent.

Les deux chapitres suivants sont relatifs au repérage des lois québécoises et fédérales. Ils ont un plan semblable, traitant des formes de la publication, des modes de repérage de ces lois, de la question de leur entrée en vigueur, de leur modification, et de la question des projets de lois et travaux parlementaires. C'est ici, notamment, que réside toute l'utilité de cet ouvrage. Le chercheur dispose rapidement et clairement tout ce dont il a besoin pour trouver l'information désirée. Il n'a pas à lire le chapitre au complet. Les divers titres l'aiguillent facilement vers la section pertinente. De plus, toutes les questions sont traitées, qu'il s'agisse d'une recherche dans la dernière refonte, dans les statuts annuels, des questions de correspondance entre les numéros des projets de lois et des chapitres, des lois dites d'intérêt public ou privé, des travaux parlementaires, etc. Les chapitres traitent systématiquement de ce qui est disponible dans les livres et au niveau de l'électronique, qu'il s'agisse du réseau internet, des disques compacts ou «cd-roms» ou des banques de données spécialisées en droit, comme celles de la compagnie Quicklaw.

Parlant d'informatique, l'information relative à cet outil de recherche prend une quadruple forme. Il y a d'abord une présentation générale dans l'introduction, puis dans chaque chapitre pertinent on indique les noms des bases de données ou adresses internet disponibles. Ensuite, on compare les avantages

et désavantages de la recherche par informatique et ceux de la recherche dite traditionnelle dans les livres, et enfin, un chapitre distinct est consacré à l'informatique et à la recherche sur internet.

Le chapitre relatif à la jurisprudence se présente de façon conventionnelle en expliquant, après avoir présenté les principaux outils disponibles, comment on peut effectuer une recherche par sujet, par législation citée, par jurisprudence citée, etc. Mais les auteurs ont aussi eu la bonne idée de traiter des nouvelles tendances dans les citations, qui consistent à faire des références multiples et complexes, et de ce qu'on appelle la référence neutre. Ils nous donnent leur avis sur ces questions et suggèrent des règles à suivre.

Il y a aussi un chapitre consacré aux «droits complémentaires», par exemple le droit français, anglais ou américain, droit de l'union européenne et droit international. Il commence par un rappel essentiel du statut des droits français et anglais, notions qu'on doit posséder avant de se lancer dans la recherche de diverses sources juridiques.

Enfin, le chapitre sur le monde de l'informatique fournit des notions très utiles sur la façon d'interroger les diverses bases de données. Les auteurs expliquent d'abord les avantages que peut présenter ce type de recherche. Puis ils montrent comment se fait une recherche automatisée. Ils rappellent des choses essentielles, comme le fait qu'il faut se familiariser avec l'outil en question, et que normalement dans toute base de données il existe de l'information sur les façons d'en connaître le contenu et d'accéder à l'information. Ceci vaut tant pour les disques compacts que pour les informations accessibles sur les sites internet. Il appartient donc à l'utilisateur de tirer profit de ces diverses fonctions d'aide. Les auteurs vont même jusqu'à nous conseiller sur la bonne façon d'organiser les signets disponibles sur les logiciels d'accès au réseau internet.

Il n'entre pas dans le cadre de cette notice bibliographique de comparer de façon détaillée cet ouvrage avec les autres ouvrages disponibles sur le marché. Il y en a évidemment d'autres qui sont excellents. Disons simplement que celui-ci donnera pleine satisfaction à celui ou celle qui l'aura acheté.